

Séance du 17 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	27

L'an deux mil vingt-six le dix-sept avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE ROIDE - VERMONDANS, régulièrement convoqué en date du 4 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric BOONE, Maire

DATE DE CONVOCATION :  
4 avril 2026

**Délibération N°2026.04.20**

**OBJET :**

**Cession du presbytère catholique, sis rue de l'Eglise à Thierry BODIN**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le  
Et publication ou notification du

**Présents :** Eric BOONE, Patrick ROY, Anaïs CHOULET, Philippe PEROZ, Pamela LACHAT, Gilles GRUT, Christiane KLINGUER, Philippe PROST, Marie-Josèphe PIQUEREY, Dominique GUENOT, Fanny VOLTOLINI, Théophile HAHLING, Marine JACQUET, Philippe ZATTARIN, Marion MAILLARD, Thibaud DEFRANOUX, Anaïs GUILLEMIN, Yoann DAUCOURT, Sophie FICHET, Thierry BRUN, Quentin DECHAUX, Laurence EMONIN, Serge SPIZZO, Sophie LAROCHE, Walter PLANÇON, Anaïs GRADOZ.

**Procurator :** Emilie VIGEZZI donne procuration à Christiane KLINGUER.

**Secrétaire de séance :** Dominique GUENOT

Conformément à l'article L2241-1 du CGCT « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétence de l'Etat. »

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment dénommé « Presbytère Catholique », sis rue de l'Eglise,

Considérant la nécessité de saisir l'avis des Domaines pour toute vente dès le 1<sup>er</sup> euro, la commune a sollicité les services de l'Etat afin de bénéficier d'une estimation de la valeur vénale du bien dit « Presbytère catholique » sis rue de l'Eglise,

Vu l'avis des Domaines de la Direction départementale des finances publiques du Doubs, sous la référence n°2025-25463-23356 en date du 15/04/2025 fixant la valeur du bâtiment à 198 000 € avec une marge d'appréciation de 15 % (hors frais de notaire),

Considérant que le bien a été publié à la vente sur le site Le Bon coin,

Considérant le projet de Monsieur Thierry BODIN,

Considérant la négociation portant la cession du presbytère à 182 000 €,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession du « Presbytère catholique », sis rue de l'Eglise, au prix de 182 000 € net vendeur, à Thierry BODIN, précisant que les droits et frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune tous actes relatifs à cette vente.

Fait à Pont-de-Roide-Vermondans, le 20 avril 2026  
Pour extrait conforme,

REÇU EN PREFECTURE  
Le 27/04/2026  
Application agréée E-legalite.com